



# info pro

## Transition écologique

5 septembre 2022



### Réduction du gaspillage alimentaire

#### Un accompagnement de 12 mois

Vous avez jusqu'à la fin du mois de septembre pour vous inscrire au défi anti gaspi !

12 mois pour tout donner et modifier vos pratiques en terme de prévention, tri et valorisation de vos déchets alimentaires.

**A la clé:** l'augmentation de vos marges, la réalisation d'économies ! Ainsi que la mise en valeur de vos actions et de votre engagement avec l'ADEME et Demain Comemnce Ici.

**Au menu:** le diagnostic de votre fonctionnement, des ateliers collectifs, des webinaires, un suivi individuel.

[Info ici](#)



### Tri des déchets alimentaires

#### Au 1er janvier 2024, cela devient obligatoire !

La Communauté de communes a conventionné avec l'association locale les "Engivaneurs" pour une expérimentation de collecte des bio-déchets par la technique du Bokashi.

- Les **collectes sont régulières** et s'effectuent directement dans votre établissement ;
- **Tous les déchets alimentaires sont acceptés**, y compris les restes de repas, la viande, le poisson ;
- La **prestation est incluse dans la redevance**; vous n'avez pas de coût supplémentaire.

**Inscrivez vous et rejoignez les 32 professionnels utilisateurs !**

[Info ici](#)

VERCORS ENTREPRISES

S'INFORMER SUR LE TERRITOIRE		UN TERRITOIRE, DES ENTREPRISES !
ÊTRE ACCOMPAGNÉ, SE DÉVELOPPER, COMMUNIQUER		
ENGAGER SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
SE FORMER ET RECRUTER		
GÉRER SES DÉCHETS		
AGENDA		

### [Vercors Entreprises](#)

Le site dédié aux professionnels du Vercors

[>> Consultez l'agenda pro <<](#)


[Vercors-entreprises.org](http://vercors-entreprises.org)

Retrouvez toutes nos actualités grand public sur

[www.vercors.org](http://www.vercors.org)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :





Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées aux compétences de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

© 2022 Communauté de communes du massif du Vercors

Crédits photos: